

Récapitulatif des délégations
consenties en matière
d'augmentation de capital
valtech

AGM 25 avril 2014	Type	Bénéficiaires	Renon- ciation au DPS	Plafond	Prix d'émission	Durée d'autorisa- tion
Résolution N°11	Emission d'actions ou autres titres de capital de la Société, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales, et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;		NON	1,5 M€ en nominal (actions)/50M€ Titres de créances		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°12	Emission des actions ordinaires et des titres financiers donnant accès au capital de la société avec offre au public		OUI + Droit de priori de minimum 5 jours	1,5 M€ en nominal (actions)/50M€ Titres de créances	Prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°13	Emission d'actions ordinaires de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ;des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour	OUI	20 % du capital social, par période de 12 mois 20 millions d'euros de Titres de créance	Prix minimum prévu par les lois et règlements en vigueur	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°15	Limitation globale des délégations prévues aux Résolutions 11 à 14 ;			augmentation de capital : 2 M € en nominal / Titres de créances : 70 M€		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°16	Fixation le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale;	cf Résolutions n°12 et 13	OUI	dans la limite de 10% du capital de la société, tel qu'existant à la date de l'assemblée, par période de 12 mois.	Moyenne des 120 derniers jours de bourse avec décote de 5%	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°17	Augmentation du nombre de titres à émettre	cf Résolutions n°11 et 12		Dans les 30 jours de la cloture de la souscription de l'émission initiale, pour les autres émission, dans la limite de 15% de la limite initiale, sous réserve des plafonds de la 1ère et de la 2ème résolution		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°18	Emission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société	Membres du comité de direction de la société comprenant les administrateurs ainsi que l'ensemble du personnel de la société et de ses filiales	OUI	1,5 millions d'actions	Sur la base d'un rapport établi par un expert indépendant (L262-1 règlement Général de	18 mois (18 octobre 2015)
Résolution N°19	Attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;	Membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société, ou des sociétés dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société	OUI	7 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration sauf aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social		36 mois (25 juin 2017)
Résolution N°21	Plafond des Résolutions 18 à 20			8% du capital social		

AGE 22 OCTOBRE 2014	Type	Bénéficiaires	Renon- ciation au DPS	Plafond	Prix d'émission	Durée d'autorisation
2ème Résolution	Emission de BSAR réservée : l'émission de BSAR est intervenue le 28 janvier 2015, après fixation du calendrier par le Conseil d'administration le 16 décembre 2014.	(i) dirigeants mandataires sociaux ou non, (ii) membres du comité exécutif, (iii) les sociétés unipersonnelles qu'ils contrôlent et qui fournissent des prestations à la Société et/ou aux sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce et (iv) les cadres salariés de la Société et de ses filiales	OUI	6.499.320 BSAR	Prix de souscription : 0,4€ pour 8 BSAR et 3,9€ pour 8 BSAR	
3ème Résolution	Emission des bons de souscription d'actions réservés à une catégorie de personnes).	(i) dirigeants mandataires sociaux ou non, (ii) membres du comité exécutif, (iii) les sociétés unipersonnelles qu'ils contrôlent et qui fournissent des prestations à la Société et/ou aux sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce et (iv) les cadres salariés de la Société et de ses filiales	OUI		Prix de la souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Valtech aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions avec une décote maximum de 10 % ;	18 mois (22 avril 2016)
4ème Résolution	Emission d'actions ordinaires et des titres financiers donnant accès au capital dans la limite de 10%, sans droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers de sociétés tierces en dehors d'une OPE	Apporteurs	OUI	10% des actions	Sur rapport du Commissaire aux apports	26 mois (25 juin 2016)

